

**Validation d'acquis (VAC), dispenses (DIS) équivalences
(hors redoublants) : prise en compte des ECTS acquis
À déposer aux gestionnaires de formation (secrétariats)
au plus tard le 1^{er} septembre 2019**

**Joindre impérativement vos relevés de notes et une présentation succincte de
votre projet d'études.**

Nom et Prénom étudiant :

N° étudiant :

Inscription pour 2019-2020 en : L1 L2 L3 M1 M2

Mention et éventuellement portail ou parcours :
.....

Formation suivie l'année précédente :

UE validées en 2018-2019 :

Date :

Signature:

Partie réservée à l'administration

PRISE EN COMPTE des CREDITS :

UE validées	Avec report de notes ¹⁻²	Sans report de notes	SEMESTRES IMPAIRS			SEMESTRES PAIRS		
			1	3	5	2	4	6
UE 1			1	3	5	2	4	6
UE 2			1	3	5	2	4	6
UE 3			1	3	5	2	4	6
UE 4			1	3	5	2	4	6
UE 5			1	3	5	2	4	6
UE 6			1	3	X	2	4	X

1. Les VAC avec report de notes concernent exclusivement des enseignements propres à l'université de Poitiers, lorsque l'étudiant.e change d'orientation ou est en reprise d'études.
2. Pour bénéficier d'une VAC avec report de notes sur un semestre, il faut que l'étudiant.e ait suivi et validé au minimum 18 ECTS dudit semestre en 2019-2020. Autrement dit, si l'étudiant.e dispose de plus de 12 ECTS de VAC ou de DIS sur un semestre, il/elle ne pourra bénéficier du report de notes.

Date :

Responsable pédagogique